

## VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 FEVRIER 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 2 février, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 12 FEVRIER 2024 à 19h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

**ETAIENTS PRESENTS** : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANDCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 -
2 - Yves PAVILLET	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24 -
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26 - CEFALU Alexia
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 -	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - BRUAND Thierry	

**Excusés** : HAND Fabrice (pouvoir à Anne CONAND) – MARANDET Yannick (pouvoir à CHEVROT Vincent)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : NOUAIS Jérôme

N° 12-02-2024/12

#### CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS PARCELLE SECTION AC n°66 - BOULODROME

##### **Rapporteur : Béatrice SANTAIS**

ENEDIS, par l'intermédiaire de son bureau d'études SINAT, a présenté une demande de convention de servitude pour permettre le passage d'un ouvrage électrique via la parcelle section AC n°66 située rue Edouard DALADIER, propriété de la Ville de Montmélian.

Le but est de raccorder le bâtiment du Boulodrome et de déployer 45 mètres de ligne basse tension, ainsi qu'implanter un coffret sur la parcelle section AC n°66 afin d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation de son réseau dans ce secteur.

La convention est prévue pour la durée de vie des ouvrages ou des ouvrages qui pourraient leur être substitués. Les travaux pourront débuter dès la signature de la convention.

*Délibération n°11/24 du Conseil Municipal du 12.02.2024 – Convention de servitude ENEDIS parcelle section AC n°66 - boulodrome*

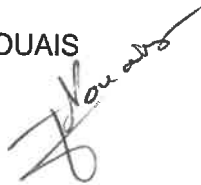
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS relative à l'alimentation électrique du Boulodrome.

AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire



Béatrice SANTAÏS